

Située sur le lit majeur de la Seine, avec ses gravières et son sable, la ville de Gennevilliers s'est construite autour de son centre-bourg dans la plaine alluvionnaire du lit majeur de la Seine.

Elle fut longtemps agricole, puis devint maraîchère dès la seconde moitié du XIX^{ème}. Cette évolution économique fut suivie d'un remaniement du tissu agricole préexistant en profondeur.

C'est ainsi que Gennevilliers put connaître une première urbanisation significative en consacrant largement ses terres à l'édification d'un tissu pavillonnaire, prisé à l'époque.

De bourgade, Gennevilliers s'était muée en une commune plus moderne, à mi-chemin entre ville et campagne.

Cette transformation peut être appréciée aujourd'hui comme une première diversification de la morphologie du territoire communal, jusqu'alors limitée à celui d'un village.

A l'époque, comme beaucoup de petites et moyennes villes en bord de Seine, l'identité genevilloise offrait le visage d'une ville heureuse par la coexistence d'activités économiques séculaires, et de son urbanisation douce. Le bien-vivre genevillois était une valeur connue en région parisienne.

Dans les faits, dès la seconde moitié du XIX^{ème}, les maires de la commune transformèrent la ville pour tirer parti des mutations industrielles de la région parisienne qui se succédèrent pendant près d'un siècle pour offrir aux Genevillois un cadre de vie équilibré par un habitat en partie renouvelé, et des équipements très avant-gardistes.

Même les caprices du fleuve, l'évolution de la gestion sanitaire des eaux de Paris, et la régulation des inondations furent systématiquement mis à profit pour servir la modernisation de la ville, en en modifiant l'économie. La ville tira avantage de ces changements par sa politique réaliste.

Gennevilliers constituait déjà un pôle d'activités mécaniques et manufacturières très riche. Berceau de l'industrie automobile (Chenard-Walker, Chausson, etc...), la ville accrut ce potentiel sans relâche. L'extension du port, déjà initiée dès 1931, permit la création d'un premier cluster industriel performant, qui ne cessa de s'étendre sur la commune.

Le développement industriel créa des besoins de main d'œuvre en quantité. Pour répondre à cet accroissement de population, Gennevilliers accentua la modernisation de son parc d'habitat par une production de nouveaux programmes de logements. L'habitat social fut l'outil privilégié de la politique communale pendant toutes ces périodes d'intenses transformations.

Parmi les nombreux exemples de cet engagement, initié dès 1923, et pendant toutes les années 30, il faut se souvenir que les quartiers des Grisettes et des Grésillons furent les premiers bénéficiaires de cette politique. Tous les élus prirent les mesures pour aider au développement d'une vie sociale et répondre aux besoins d'une population croissante. Jusqu'au début de la guerre, cette nouvelle population d'origine française et européenne constitua les premières vagues d'immigration de Gennevilliers.

Deux « Cités-jardin » furent programmées : la première sur le site des Grisettes. Celle des Grésillons, bâtie en deux ans, fut inaugurée en 1934. Il faut aussi citer de multiples équipements dont une poste (Grossard architecte), le marché couvert et la salle des fêtes (G.Auzolle architecte) pour les plus connus.

Les changements sociétaux continus de cette période contribuèrent à une seconde diversification urbaine et architecturale des territoires de la ville.

C'est donc très tôt que le processus de transformation de Gennevilliers fut conduit avec la volonté constante de répondre à l'attractivité de son territoire pour l'industrie, en renouvelant en permanence le cadre de vie de ses habitants.

Les « Trente Glorieuses » : la période des grands bouleversements du territoire communal

Au lendemain de la guerre, l'Etat décréta un plan national de reconstruction de l'économie du pays.

Dans les faits, le grand projet de modernisation de l'économie nationale de l'après-guerre fut une période d'intenses changements pour beaucoup de villes. Le pays avait besoin d'un sursaut général pour se relever et donner un nouvel élan général facile à partager par toute la société.

La paix retrouvée, l'Etat prit en compte le changement d'époque et les aspirations d'une population en forte croissance démographique. Construire une industrie moderne capable de produire en quantité, de produire du logement en masse pour satisfaire les besoins importants de travailleurs de la nouvelle industrie.

L'Etat justifia aussi son projet pour des questions de salubrité de l'habitat des banlieues. Les deux guerres et la crise de 1929 avaient stoppé la dynamique et l'essor économique du XIXème et du début du XXème siècle. La production et le renouvellement du patrimoine de l'habitat se trouvaient meurtris. Le parc d'habitation des Français était vieillissant.

Le bombardement de Gennevilliers par les Alliés en juin 1944, les sévices de l'Occupation sur les infrastructures et la démolition systématique des ponts pendant la débâcle ennemie, nécessitèrent d'entreprendre une nouvelle organisation fonctionnelle et spatiale du territoire communal dans son ensemble. La ville avait été éprouvée. Waldeck L'Huilier, déjà maire en 1944, entreprit dès lors, la modernisation systématique de la ville. Beaucoup de projets déjà amorcés, avaient été stoppés sous l'Occupation.

En 1946, l'Etat accentua sa pression sur sa gestion du pays en créant le Commissariat général au Plan (CGP) pour appliquer son projet national. Ce nouvel outil de contrôle administratif ne laissa plus guère aux villes le choix de disposer de leur avenir comme avant. L'outil de la planification fut généralisé en urbanisme. Sa finalité était de donner un cadre maîtrisé au développement futur des collectivités pour faciliter la cohérence du projet national à toutes ses échelles.

En 1947, en pleine crise du logement, Gennevilliers avait prévu un plan communal d'aménagement pour remédier à cette situation en mettant à l'étude une programmation d'habitat social. Le premier grand ensemble de la cité des Grisettes débuta en 1955.

Suivirent, à partir de 1958, le grand ensemble du quartier du Fossé de l'Aumône, puis en 1971, celui du Luth.

Ensemble, ces trois opérations de logements sociaux permirent de résorber la pénurie d'habitations par une production importante. Dans le même temps, un jaillissement de projets d'équipements, et de nouvelles infrastructures routières et de transports, vit le jour.

Rétrospectivement, c'est l'ampleur de cette troisième période de requalification du territoire genevillois qui impressionne. De même pour sa durée exceptionnelle ! Maires historiques communistes, grands bâtisseurs, Jean Grandel, Waldeck L'Huilier, et Lucien Lanternier, furent de 1934 à 1987, le fer de lance de la transformation de Gennevilliers. Leurs mandats successifs constituent toujours le témoignage fondateur du Gennevilliers moderne.

La ville n'avait pas attendu l'Etat pour répondre à des objectifs de progrès social, en menant indéfectiblement une politique industrielle volontariste, mais équilibrée, par une production de logements à destination de la population ouvrière de la ville. La politique de la ville, au lendemain de la guerre, fut de continuer à être l'acteur de son destin, contrairement à d'autres villes de banlieues qui laissèrent ce soin à l'Etat.

Au lendemain de la guerre de 39-45, Gennevilliers offrait toujours un gisement de terrains faciles à bâtir et à urbaniser du fait de la faible densité de ses quartiers pavillonnaires et de ses activités maraîchères encore très présentes à l'époque.

Les destructions de la guerre et en particulier celles du bombardement de juin 1944 durent être prises en compte. Ces événements eurent, comme effet commun, le fait d'induire des bouleversements de grande échelle sur les quartiers existants.

Au cours de la reconstruction, l'urbanisation de Gennevilliers affirma la spécialisation économique de ses territoires d'avant-guerre. Il fallait redonner de la visibilité économique à la commune et relancer son dynamisme de productivité. Les identités des secteurs et des quartiers furent renforcées par une nouvelle concentration fonctionnelle de leurs activités d'origine.

Les activités industrielles se déployèrent autour du port à proximité du fleuve au nord de la ville en gagnant du terrain sur la ville elle-même.

Les zones d'activités secondaires furent réparties systématiquement au nord-est, et au sud-est sur la périphérie et connurent un boom sans précédent.

Le reste de l'aire communale disponible fut cannibalisé par les premiers grands ensembles et les ZUP de logements qui suivirent.

Intensifié par la théorie des modèles urbains des CIAM et de l'habitat, le principe de spécialisation de l'aménagement des territoires de Gennevilliers s'exprima à la dimension de toute la ville.

Il importe de se souvenir que la Charte d'Athènes (écrite en 1943 par Le Corbusier) et officialisée en 1954 prônait un processus de duplication des villes. L'urbanisme se trouva réduit à quatre grandes fonctions bien délimitées : habiter, travailler, se divertir, circuler.

La Charte d'Athènes dans son hégémonie doctrinale, entendait rompre avec la tradition de l'approche plus culturelle de la ville européenne.

Elle réclama la suppression de l'alignement des habitations sur la rue et la suppression de la rue elle-même, la répartition du territoire de la « Cité » en zones affectées à ses quatre différentes fonctions de zonage, sans la composition d'ensemble à partir de l'îlot.

Dans son programme sur l'habitat, elle indiquait que « la construction de l'habitat ne saurait matériellement être réalisée sans l'utilisation de l'industrialisation et de toutes ses exigences ».

A l'inverse de la concentration des activités industrielles, la construction des grands ensembles a suivi une logique de répartition territoriale opportuniste.

Elle fut dispersée dans la profondeur du tissu urbain genevillois en raison de la faible résistance à l'urbanisation qu'offraient les terres maraîchères, les quartiers pavillonnaires, et le patrimoine bâti de la petite industrie manufacturière, de nature fragile.

Les grands ensembles signèrent la disparition du parcellaire fragmenté de l'activité maraîchère et d'une part très importante des quartiers pavillonnaires qui composaient en majorité la ville.

Cette nouvelle urbanisation massive transforma la commune en une mosaïque de secteurs hétérogènes. La composition simple et bien ordonnée de la ville disparut. Elle fut remplacée par une composition plus aléatoire et contrastée. A la cohérence d'antan, succéda une forme urbaine hétérogène de secteurs disparates.

La régularité et la finesse des îlots jardinés, des lotissements pavillonnaires qui dominaient la structure urbaine, devinrent secondaires dans le paysage genevillois.

Les grands ensembles à Genevilliers, comme dans presque toute la France, empruntèrent à la Charte, seulement ce qui était immédiatement utilisable dans la politique d'urgence du logement engagée à la fin des années 1950, et qui permettait d'adapter la production massive de logements demandée par la crise aux échelles d'espace (le gigantisme) et de temps (la standardisation) auxquelles conviait la Charte. Ce fut le cas à Genevilliers.

Les inflexions de la politique d'aménagement de la ville : ses effets sur la diversification urbaine et architecturale des quartiers genevillois.

Au cours de son dernier mandat de maire, Lucien Lanternier décida de diversifier les actions de valorisation des territoires de la ville. Elles furent nombreuses et menées sans sacrifier la défense de l'emploi et les intérêts de sa population ouvrière importante.

Il entreprit :

1- Les premières opérations de réhabilitation : amélioration des grands ensembles pour apporter de l'urbanité ordinaire dans un univers qui n'en comptait guère et rendre appropriable des logements, tous tellement identiques. Signes de progrès avec des logements généreux, les grands ensembles étaient devenus source de problèmes sur le plan social. Les grands ensembles avaient vieilli. Ils nécessitaient des interventions lourdes pour des questions de confort de vie, des mises aux normes techniques et énergétiques.

Les grands-ensembles réclamaient aussi des actions d'ordre architectural, de désenclavement et de hiérarchisation de leurs espaces résidentiels extérieurs, pour se connecter à leur voisinage direct et plus globalement au reste de la ville.

- 2- La construction de nouveaux grands équipements en même temps que la modernisation des nombreux équipements déjà existants de la ville.
- 3- Le rajeunissement des parcs d'activités industrielles avec l'apport de premières opérations tertiaires et de services.
- 4- L'infléchissement de la spécialisation fonctionnelle des territoires de la ville au profit d'une diversification économique et sociale des quartiers.

La spécialisation socio-économique d'origine, moteur de la croissance et de la réussite de la ville, devint un frein pour fonder un nouveau partage de la richesse communale, après les crises successives de 1971, 1973 et de 1979.

La fin du plein emploi, l'apparition du chômage, l'inflation et la croissance économique incertaine, combinées aux problèmes sociaux qui surgirent dans les grands ensembles, furent autant de raisons pour légitimer, à l'échelle de toute la ville, une quatrième requalification de son territoire.

Une nouvelle appréciation des forces et des faiblesses des territoires communaux, officialisée par le maire, signa un véritable changement de paradigme de l'aménagement de la ville.

La mixité fonctionnelle et programmatique peu présente au sein des quartiers devint un enjeu central pour réinitialiser le pacte économique et social de la ville. Cette politique s'incarna dans une recherche accrue de synergie des ressources entre les quartiers.

5- La valorisation patrimoniale des territoires genevillois

Parmi toutes les évolutions que connut la ville de Gennevilliers, celle de la valorisation de son patrimoine tient une place à part. Elle fut décisive pour faciliter le passage de la ville à l'ère de la post-modernité, sans sacrifier sa tradition sociale.

Lucien Lanternier fut le premier responsable politique à initier cette réflexion et à la mettre en pratique.

En 1980, cette politique de valorisation patrimoniale confirma la préservation d'un bâti ancien limité. La raison de cette modestie patrimoniale trouvait son origine dans la nature des activités agricoles et maraîchères passées de la commune.

Aujourd'hui, elle s'explique plus par l'attractivité du territoire genevillois pour l'industrie, et l'augmentation très forte de la population.

Dans ce dispositif urbain repensé, le village du centre ancien, oublié pendant près de quarante ans, prit une actualité nouvelle. Il était devenu un contrepoint identitaire pour servir concrètement la politique patrimoniale engagée par le Maire.

En 1985, Georges FASSI, directeur de l'OPHLM de Gennevilliers et Philippe CALMEL, directeur de l'urbanisme de la ville me confièrent la conception et la réalisation de l'une des toutes premières opérations de revitalisation du village : en son cœur, une quarantaine de logements, puis en 1989, une nouvelle opération de 30 logements.

Le village se composait toujours de maisons de ville, de petits immeubles de rapports de faible hauteur et des équipements traditionnels d'un petit centre ancien.

Le village s'était étiolé au fil du temps : de nombreuses constructions avaient été abandonnées. Elles avaient été rachetées par les marchands de sommeil qui exploitaient les immigrés en mal de logement. La ville mit fin à cette exploitation indigne.

La première originalité de ces deux commandes, résidait dans le fait de construire des immeubles de logements sociaux au cœur du village.

La seconde tenait à l'éparpillement des 40 logements à bâtir sur cinq parcelles différentes, proches les unes des autres, situées dans des petites rues anciennes : au 8 rue Félicie, 14 rue Félicie, 28-30 rue la Procession, 15 rue des Petites Murailles et au 20 rue des Petites Murailles.

Le dénominateur commun de ces réalisations permit de substituer au bâti existant insalubre ou vacant de nouvelles constructions sur les parcelles existantes.

Ce début de revitalisation du village fut réalisé au cas par cas, sans excès, comme des greffes architecturales, attentives à leur contexte direct pour se fondre discrètement dans le paysage urbain.

Ces cinq opérations furent ajustées finement aux caractéristiques physiques et formelles propres du parcellaire, dans lequel elles s'inscrivaient. J'étais convaincu que je devais œuvrer dans un souci de réparation, plutôt que par un geste architectural fort.

J'envisageais ce processus de reconstruction du village sur lui-même, dans un esprit de « couture » urbaine et architecturale.

L'opération de Deslandes-Rotrou, différente par sa situation et son foncier plus important, fut menée dans une logique de recombinaison parcellaire de deux parcelles adossées l'une à l'autre, et orientées sur deux rues opposées du même îlot, en créant une parcelle unique traversante.

En somme, un processus traditionnel de fabrication de la ville sur la ville.

Cette nouvelle parcelle étroite et longue m'autorisa à concevoir un passage urbain à l'air libre, ouvert à ses deux extrémités sur les rues qui le bordaient. Ce passage fut organisé spatialement dans ses usages par un front de maisons de ville mitoyennes en triplex en réponse à un immeuble semi-collectif de 3 étages. Chaque villa urbaine fut agrémentée d'un jardin privatif et de terrasses.

En accord avec les élus et le directeur de l'urbanisme, je pus réaliser ces opérations à l'aide d'une expression architecturale contemporaine partagée, sans l'obligation de recourir à une écriture esthétique passéiste de pastiche.

Ce fut une chance.

A l'opposé, des grandes opérations immobilières des Cités, dans le village venait d'être commencé ainsi un retour à la renaissance des formes préexistantes des tissus urbains de la ville.

Gennevilliers venait d'initier une politique urbaine de changement plus mesurée. Les besoins et les mesures d'urgence obligés du début de l'après-guerre, avaient été relativisés par leurs effets collatéraux.

Un processus de requalification que je désigne comme « surmesure » urbain et architectural plus complexe, fut mis à l'œuvre.

Dans la pratique, les projets de la ville s'adaptèrent mieux aux spécificités locales des lieux de son territoire, sans renoncer pour autant au dynamisme économique et social qui est une constante de sa politique.

La notion de « contexte » dans toutes ses formes et ses déclinaisons, remplaça les préceptes architecturaux répétitifs et les propositions d'aménagement anti-urbaines des théories du Mouvement Moderne et de ses avatars. L'époque des grandes opérations autocentrées s'estompa, laissant la place à une production architecturale plurielle.

A la culture de la répétition architecturale à l'infini, succéda, un travail beaucoup plus précis sur les situations distinctives des quartiers et des secteurs genevillois entre eux.

Suivit toute une série d'actions de la ville sur le patrimoine bâti villageois, poursuivie sur les espaces publics du centre urbain, avant d'être développée sur les autres quartiers.

Genevilliers fit évoluer sa politique générale de requalification urbaine en subordonnant désormais ses besoins quantitatifs de programmes futurs à une vision d'ensemble plus complexe de son territoire.

La mise en perspective de la diversité urbaine et architecturale de Genevilliers

La ville de Genevilliers s'est historiquement développée autour d'un pacte social politiquement engagé dans la création d'emploi et la défense de l'emploi de sa population à majorité ouvrière.

Son territoire n'a jamais cessé d'exercer la convoitise des entreprises de l'industrie, de la logistique, de la distribution énergétique et des activités de transformation de la production industrielle. Cette situation fut à l'origine de la croissance de sa population pendant un siècle et demi.

Pour comprendre son impact sur son territoire communal, il suffit de rappeler que le port de Genevilliers est aujourd'hui le premier port fluvial de France et le second port européen par son trafic. Progressivement, sa puissance économique stratégique a contribué à favoriser d'abord les intérêts plus larges de Paris et de l'Île-de-France avant même ceux de la ville.

Les besoins directs et indirects en foncier du port n'ont cessé de concurrencer ceux légitimes de la ville. Inévitablement, le port a fini par rentrer en compétition avec celle-ci, dans la défense de ses intérêts. Dans le temps, un effet de cette compétition s'exprima par une réduction de la richesse morphologique du territoire genevillois en réduisant la diversité urbaine des tissus et des espaces publics qui la composent.

Les ports font et défont l'économie et l'attractivité des villes. Leurs destins sont liés mais il arrive inéluctablement un moment où le succès économique d'un port finit par contraindre les enjeux supérieurs du développement plus diversifiés de la ville.

Le renouvellement périodique de la morphologie urbaine est une règle obligée des villes, sinon c'est là un refus du progrès et des mutations qui traversent la société. Le territoire

communal ne peut pas être éternellement instrumentalisé par les intérêts et les enjeux sectoriels portuaires.

Les villes ont le devoir de se réinventer en permanence pour réactualiser leur attractivité économique, sociale et leur rayonnement culturel.

La ville de Gennevilliers qui s'est en permanence réinventée en menant une politique de valorisation des activités économiques industrielles que son territoire lui a procuré pendant un siècle et demi, a besoin pour demain, d'une ambition différente. La réussite du port a fini par peser sur la richesse communale.

La constance de son engagement industriel a contraint l'organisation spatiale et fonctionnelle de la ville. Avec les grands ensembles, c'est plus de 75 % de la surface de la ville qui est saturée par l'omniprésence de constructions. Le hors échelle des barres et des tours, associé au gigantisme des locaux d'activités et des usines à touche-touche, ont fabriqué un paysage urbain très minéral, sans respiration ni place, pour des aménités environnementales et de natures urbaines bien insérées dans les quartiers à vivre.

La densité de la ville, la partition des grandes infrastructures routières qui ont découpé son territoire, ont créés une anthropisation générale du territoire. Gennevilliers s'est éloignée de ses milieux naturels et de sa géographie première.

Sur le plan architectural, la ville a toujours promu l'architecture, si bien qu'aujourd'hui, elle recèle beaucoup d'édifices de grande qualité architecturale sur l'ensemble de son territoire : Ce sont tous des équipements publics communaux et culturels, des sièges institutionnels et de sociétés. Ils sont les signes vivants d'une politique avant-gardiste et éclairée du Parti communiste français et des maires de Gennevilliers en faveur de la création architecturale contemporaine.

Cette qualité architecturale a agi en contrepoint dans le paysage général de la ville. Elle l'a rééquilibré, procurant ainsi, des moments de respiration dans les quartiers.

Souvent bien mises en scène, ces architectures ont procuré une urbanité positive aux quartiers. Leurs effets qualifiants ont constitué des moments ponctuels de légèreté à l'échelle de la ville, vecteurs de diversité architecturale. Mais à elle seule la qualité architecturale n'a pas suffi à requalifier entièrement le territoire communal. L'architecture a rarement cette possibilité, sauf lorsqu'elle provient de l'architecture de l'habitat lui-même.

Aujourd'hui, il semble que la ville de Gennevilliers soit à la croisée des chemins pour se renouveler. Plus que la diversité architecturale, c'est la diversité urbaine des quartiers à laquelle Gennevilliers doit s'attacher en priorité.

François Ascher avait coutume de dire que « *le sol des villes est le pétrole de l'industrie* ». Quand le foncier vient à manquer et se raréfie, les villes ont moins de latitude pour se réinventer. Gennevilliers est en manque de réserve foncière, a contrario de certaines villes au passé industriel qui disposent de nombreuses friches vacantes ; elle, ne détient plus cette capacité pour l'élaboration de nouveaux quartiers et de renouvellement.

A Gennevilliers la nouvelle requalification du territoire pourrait avoir lieu en mettant à contribution les immenses zones d'activités et en réduisant leurs emprises foncières. Cette réduction serait une chance pour :

- Desserrer la morphologie urbaine de la ville en donnant l'opportunité d'une offre résidentielle conséquente et diversifiée.
- Relier les quartiers gennevillois jusqu'aux berges de la Seine dont les habitants sont privés aujourd'hui.
- Renouer avec une nature urbaine plus présente qui procurera un mieux-vivre dans le quotidien des habitants.
- Repenser l'ambition de l'évolution des grands ensembles qui sont à la peine en dépit des efforts et investissements continus dont ils ont fait l'objet.
- Faciliter les continuités urbaines et les liens physiques entre quartiers.

Les zones d'activités pourraient devenir un gisement d'opportunités dans un cadre économique ouvert à l'intérêt général du territoire communal.

La production manufacturière étouffe la ville.

Tous les changements des modes productifs de demain militent en faveur d'une économie spatiale du territoire.

Envisager leurs évolutions par une approche structurelle de changement représenterait une chance. Elle serait aussi un atout pour créer une nouvelle richesse, contrairement au processus de renouvellement endogène qui en produit généralement peu.

A une autre échelle, réduire l'impact des coupures spatiales des infrastructures routières (A15, A86) comme les villes de Saint-Denis et de Nanterre ont pu le faire, serait une ambition tout aussi prometteuse pour accompagner le dessin d'une cohérence urbaine moins cloisonnée par rapport au territoire communal.

Ces choix seraient évidemment des vecteurs privilégiés pour renforcer les besoins de diversité architecturale qui accompagnerait ces grands projets urbains.

Ensemble, ils pourraient contribuer à installer Gennevilliers dans une nouvelle économie urbaine propice au développement durable dont ses territoires ont besoin.

Comment actuellement la diversité architecturale sert la requalification des territoires

Depuis plus de vingt ans, ma pratique d'urbaniste du projet urbain a renforcé ma conviction d'architecte. Il y a une vraie nécessité à valoriser les « idées forces » définies à l'échelle urbaine par celles du projet architectural. Mon approche du projet architectural est étayée par le constat que j'ai pu faire lorsque les architectes se limitent à une réponse strictement réglementaire, rehaussée de leur écriture architecturale personnelle.

Ils oublient trop souvent leur possible contribution positive aux grands invariants et aux « idées forces » contenus dans le projet d'ensemble d'une ZAC, ou d'un projet urbain d'aménagement d'un quartier plus large.

Aujourd'hui, l'urbanisme oblige à anticiper la complexité des enjeux des territoires comme un processus semi-ouvert, dont les exigences sont précisées et réévaluées jusqu'au moment de la réalisation.

L'aménagement du territoire est devenu un processus itératif de décisions et d'engagements.

- Au politique, revient la responsabilité de définir le projet de développement de la ville.

- A la planification, revient la mission de définir le cadre quantitatif, les composantes structurelles et la temporalité prévisionnelle. C'est une mission d'anticipation de l'aménagement du territoire.
- Aux études techniques et urbaines préalables, reviennent la vérification de la faisabilité du projet.
- Au projet urbain, revient la responsabilité de définir la scénographie capable d'incarner la volonté du politique.

Le projet urbain est le moment où se précisent les aspects réglementaires, techniques et les enjeux qualitatifs.

C'est à ce moment que la volonté politique peut être communiquée, et facilement partagée par tous les acteurs du projet et la population.

Au projet architectural, revient la responsabilité de la réalisation des bâtiments. De sa pertinence et de sa bonne mise en œuvre dépend la qualité future du cadre de vie des futurs habitants et des travailleurs qui s'y installeront.

Depuis que mes activités professionnelles se partagent à parts égales entre l'urbanisme et l'architecture, je milite pour l'idée d'un apport spécifique de l'architecture à son environnement direct ou lointain. L'architecture a cette qualité de pouvoir confirmer et préciser l'esprit global d'un projet à partir des circonstances et des contraintes spécifiques de sa situation et de son programme.

Je pense que la ville s'écrit à plusieurs mains, dans un processus d'aller-retour entre des intentions urbaines et des résolutions architecturales. C'est dans cette dynamique que la diversité architecturale des quartiers peut et doit se construire.

Dans ma conception du projet urbain, la diversité architecturale est un outil qui bénéficie d'une attention constante. Ses effets sont multiples.

- Elle facilite toujours le bien-vivre collectif d'un nouveau quartier et l'appropriation par les résidents et leurs voisinages.
- Elle permet l'intégration des particularismes des lieux existants, en lien avec les atouts de leur situation géographique dans la composition d'ensemble du projet.
- Elle facilite la valorisation de l'identité des quartiers, de leur culture, de leur histoire.
- Elle enrichit la programmation en facilitant la prise en compte d'une sociologie plurielle des habitants qui vont venir s'installer, facteur favorisant la paix sociale des quartiers.

A l'échelle urbaine, elle déjoue les pièges d'une forme urbaine trop homogène qui souvent peine à penser la variété des espaces publics dont les habitants ont besoin pour faire vivre un nouveau quartier.

Dans la reformulation d'une programmation, la diversité architecturale évite les pièges de la spécialisation fonctionnelle du territoire, au profit d'une mixité programmatique aujourd'hui souhaitable.

Le contenu des programmes doit être adapté à l'échelle des opérations immobilières pour devenir source de variations typologiques maîtrisées des constructions. A l'échelle de l'îlot, la mixité programmatique déjoue la monotonie et l'homogénéité architecturale.

Ce faisant, elle structure des ambiances paysagères plus riches, en général favorables à la cohabitation d'usages différenciés.

Plus un projet urbain a une importance quantitative en m² et une densité affirmée, plus il y a la nécessité d'organiser et de maîtriser les apports d'une diversité programmatique et architecturale.

C'est une règle favorable à l'acceptation de tout projet urbain. Le désaveu de la population pour les opérations importantes tient autant au manque de déclinaisons programmatiques qu'à l'absence de variations architecturales qui sont encore envisagées et construites.

Dans le processus du projet urbain, entre l'urbaniste en charge du projet et les services de la ville et les élus, il faut pouvoir encadrer cette diversité architecturale, programmatique et urbaine pour éviter le piège de constituer une collection d'objets architecturaux solitaires, incapables de produire un sentiment collectif partagé à l'échelle du quartier.

Patrick Chavannes, Architecte-urbaniste

